

Vous allez pouvoir décider du sort de votre Facebook après votre mort



Vous allez pouvoir décider du sort de votre Facebook après votre mort

Le réseau social va vous permettre de nommer un légataire pour qu'il puisse gérer votre page après votre décès. Il aura accès à presque tout sauf aux messages privés.

Facebook pense à tout, même à votre vie après la mort. Le plus gros réseau social du monde a déployé jeudi une mise à jour qui permet de désigner un « légataire », permettant de prendre le contrôle du profil du défunt et même de publier des messages en son nom.

« Facebook est un endroit pour partager et se rapprocher de sa famille et de ses amis. Et, pour plusieurs d'entre nous, il s'agit d'un endroit pour se souvenir et rendre à l'honneur à ceux qui nous ont quittés », a annoncé le réseau social sur son blog (en anglais).

Aucun accès aux messages privés

Apparemment, Facebook créait une page commémorative lorsqu'elle était informée du décès d'un membre, mais celle-ci ne pouvait être gérée par une tierce personne. Mais « après avoir parlé avec des gens qui ont vécu la perte d'un proche, nous avons réalisé que nous pouvions en faire davantage pour les personnes endeuillées et pour ceux qui veulent garder le contrôle sur leur compte après leur mort ».

Pour les utilisateurs qui le désirent, le « légataire » pourra publier un message afin d'annoncer un service funéraire ou partager un message spécial. La personne qui gère le compte pourra aussi mettre le profil à jour et changer la photo de couverture, ainsi que répondre aux demandes d'amitié de membres de la famille et d'amis qui n'étaient pas encore connectés.

Problème de stockage de données personnelles

En désignant un légataire, le membre pourra aussi donner la permission de télécharger les photos, ainsi que l'information du profil partagée sur Facebook. Cependant, « le légataire ne pourra se connecter directement au compte du défunt ou voir ses messages privés. »

L'annonce survient au moment où l'inquiétude croît quant au sort des « avatars numériques » après la mort. Des experts légaux indiquent que la propriété des données stockées dans le « cloud » (dans les serveurs de Facebook), les courriels et les archives en ligne de musique et de livres demeurent sujets à interprétation. Par ailleurs, des utilisateurs remontent régulièrement à quel point les pages de proches décédés peuvent être une source de tristesse quand elles restent en ligne après leur mort.

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire.

5 4 3 2 1 0
https://l'expansion.leapress.fr/high-tech/facebook-pense-a-votre-vie-apres-la-mort_1651127.html?PROMO_CAMPAGNE=20150217130355_08_n1_l'expansion_high_tech_114376&utm_source=FB-3125-15&utm_medium=20150217130355_08_n1_l'expansion_high_tech_11437_000700000-20150217-1508 Vous allez pouvoir décider du sort de votre Facebook après votre mort 0027C1L5D-2015021712000004&EATLPMENALAA&E 99